

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

---

## CLARIFICATION DE DISPOSITIONS DU DROIT ÉLECTORAL - (N° 2078)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL41

présenté par  
M. Gouffier-Cha, rapporteur

-----

#### ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« des articles L. 52-5 et »,

les mots :

« de l'article L. 52-5 ou de l'article ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.